

12

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22 Date de dépôt : 25.02.11.

30 Priorité :

43 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 31.08.12 Bulletin 12/35.

56 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

60 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71 Demandeur(s) : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATO-
MIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES Etablis-
sement public — FR.

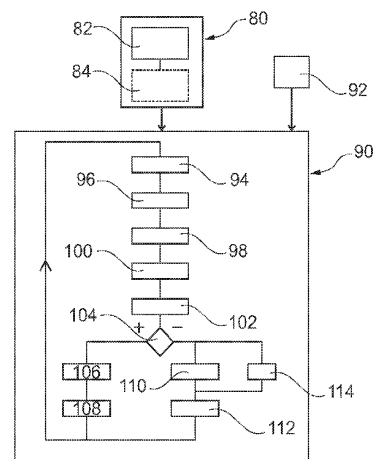
72 Inventeur(s) : CARMONA MIKAEL et SCHERMES-
SER PATRICK.

73 Titulaire(s) : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMI-
QUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES Etablis-
sement public.

74 Mandataire(s) : BREVINNOV.

54 PROCEDE D'ASSISTANCE AU PLACEMENT D'ELEMENTS DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE GENIE CIVIL.

57 Ce procédé d'assistance au placement d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil, comprend:
- l'ajustement (108) de l'orientation de chaque élément de construction en fonction d'un écart entre une orientation mesurée pour cet élément de construction et une consigne d'orientation,
- la fourniture des éléments de construction équipés chacun d'au moins un capteur d'orientation, fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, apte à mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires, et
- dans lequel l'ajustement (108) de l'orientation de chaque élément est réalisé en fonction de l'écart entre l'orientation mesurée par le capteur d'orientation fixé à cet élément de construction et la consigne d'orientation.



PROCÉDÉ D'ASSISTANCE AU PLACEMENT D'ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE DE GÉNIE CIVIL

- 5 [001] L'invention concerne un procédé et un système d'assistance au placement d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil. Elle a également pour objet un élément de construction pour ce système d'assistance.
- [002] Il est connu de construire un ouvrage de génie civil par placement et assemblage d'éléments de construction les uns avec les autres.
- 10 [003] Par ouvrage de génie civil, on désigne toutes constructions qui sont l'œuvre d'êtres humains telles que des murs, des ponts, des routes, des pipelines.
- [004] Par élément de construction, on désigne ici tout élément qui, après assemblage les uns avec les autres, constitue l'ouvrage de génie civil. Généralement les éléments de construction sont structurellement identiques les uns aux autres.
- 15 Ainsi, dans l'ouvrage, ils ne diffèrent les uns des autres que par leur orientation et leur position respectives.
- [005] La construction d'un ouvrage nécessite d'orienter correctement les uns par rapport aux autres chaque élément de construction.
- [006] Pour faire cela, le déposant connaît des procédés d'assistance au placement
- 20 d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil. Par exemple, de tels procédés connus comprennent l'ajustement de l'orientation de chaque élément de construction en fonction d'un écart entre une orientation mesurée pour cet élément de construction et une consigne d'orientation. L'orientation d'un élément est également connue sous le terme de « attitude ».
- 25 [007] Typiquement l'orientation est mesurée en plaçant un niveau sur une face extérieure de l'élément de construction. Ensuite, l'utilisateur ajuste l'orientation de l'élément de construction en fonction de la mesure relevée grâce au niveau jusqu'à obtenir l'orientation désirée.
- [008] Ces opérations de mesure et d'ajustement doivent être réalisées avec un
- 30 soin particulier pour garantir la conformité de l'ouvrage avec des plans prédéfinis.
- [009] Le placement des éléments de construction prend donc du temps et ralentit la construction de l'ouvrage. Le placement des éléments est également sujet à des erreurs humaines.
- [0010] L'invention vise à remédier à cet inconvénient en proposant un procédé
- 35 d'assistance au placement d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil comportant :
- la fourniture des éléments de construction équipés chacun d'au moins un capteur d'orientation, fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, apte à

mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires, et

- l'ajustement de l'orientation de chaque élément est réalisé en fonction de l'écart entre l'orientation mesurée par le capteur d'orientation fixé à cet élément de construction et la consigne d'orientation.

[0011] Le procédé ci-dessus simplifie la construction d'ouvrage de génie civil car il n'est plus nécessaire, sur le chantier, de positionner le niveau ou un autre capteur d'orientation sur l'élément de construction pour connaître l'écart entre l'orientation mesurée et une consigne d'orientation.

10 [0012] Dans le procédé ci-dessus, c'est l'élément lui-même qui remplit la fonction de niveau. Cela facilite et rend donc plus rapide la pose de ces éléments de construction.

[0013] Les modes de réalisation de ce procédé peuvent comporter les caractéristiques suivantes :

15 ■ le procédé comprend :

- l'identification de l'élément de construction à placer,
- la sélection d'une consigne d'orientation en fonction de l'élément de construction identifié dans une table contenant plusieurs consignes d'orientation, et

20 - l'indication de l'écart entre l'orientation mesurée pour l'élément de construction identifié et la consigne sélectionnée ;

- l'ajustement de la position est automatiquement réalisé par un robot de manutention de l'élément de construction en fonction dudit écart.

25 [0014] Ces modes de réalisation du procédé présentent en outre l'avantage suivant :

- faire varier la consigne d'orientation et/ou de position en fonction de l'élément de construction à placer permet de limiter les mesures réalisées manuellement pour construire un ouvrage conforme à un plan.

30 [0015] L'invention a également pour objet un système d'assistance au placement d'éléments de construction comprenant :

- les éléments de construction à positionner les uns par rapport aux autres pour construire l'ouvrage, et

- au moins un capteur d'orientation apte à mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires,

35 dans lequel :

- chaque élément de construction est équipé d'au moins un capteur d'orientation, fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, apte à mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires, et

- le système comprend un dispositif électronique de signalisation apte à indiquer l'écart entre l'orientation mesurée par le capteur d'orientation de l'un quelconque des éléments de construction et une consigne d'orientation pour cet élément de construction.

5 [0016] Les modes de réalisation de ce système peuvent comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

■ le dispositif de signalisation est mécaniquement indépendant des éléments de construction et comporte :

- une interface homme-machine, et

10 - au moins un calculateur électronique programmé pour commander l'interface homme-machine de manière à indiquer de façon directement compréhensible par un être humain l'écart entre l'orientation mesurée par le capteur d'orientation fixé sur l'élément de construction et la consigne d'orientation pour cet élément de construction ;

15 ■ le système comporte également un capteur de position apte à mesurer les coordonnées de l'élément de construction le long de trois axes non coplanaires dans un référentiel lié à la terre, et le dispositif de signalisation est apte à indiquer également un écart entre la position mesurée par le capteur de position pour l'un quelconque des éléments de construction et une consigne
20 de position pour cet élément de construction.

[0017] Ces modes de réalisation du système d'assistance présentent en outre les avantages suivants :

- l'utilisation d'un capteur de position facilite le positionnement de l'élément de construction dans un référentiel lié à la terre.

25 [0018] L'invention a également pour objet un élément de construction pour le système ci-dessus.

[0019] Les modes de réalisation de cet élément de construction peuvent comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

■ le capteur d'orientation comprend :

30 - un accéléromètre tri-axe capable de mesurer l'intensité du champ de pesanteur le long de trois axes de mesure non coplanaires, et

- un magnétomètre tri-axe capable de mesurer l'intensité du champ magnétique terrestre le long d'au moins trois axes de mesure non coplanaires ;

35 ■ le capteur d'orientation comprend également un gyromètre, fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, capable de mesurer la vitesse angulaire de rotation de l'élément de construction autour de trois axes de mesure non coplanaires ;

- l'élément de construction comporte également un capteur de position apte à mesurer des coordonnées de l'élément de construction le long de trois axes non coplanaires dans un référentiel lié à la terre ;
- le capteur d'orientation est enfoui à l'intérieur de l'élément de construction de manière à ce qu'aucun élément constitutif du capteur ne soit affleurant avec une face externe de l'élément de construction ou en saillie sur une face externe de l'élément de construction ;
- l'élément de construction est choisi dans le groupe composé d'une brique, d'un moellon, d'un tube, d'une poutre et d'une plaque.

10 [0020] Ces modes de réalisation de l'élément de construction présentent en outre les avantages suivants :

- l'utilisation d'un magnétomètre tri-axe en combinaison avec un accéléromètre tri-axe permet de compenser des perturbations causées par des objets magnétiques à proximité de l'élément de construction ;

15 - l'utilisation d'un gyromètre permet d'obtenir une mesure fiable de l'orientation même lorsque l'élément de construction est en train d'être déplacé,

- l'incorporation d'un capteur de position à l'intérieur de l'élément de construction permet en plus d'aider à positionner correctement cet élément de construction ;

- l'enfouissement du capteur d'orientation à l'intérieur de l'élément de construction permet de protéger ce capteur.

20 [0021] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en se référant aux dessins sur lesquels :

- la figure 1 est une illustration schématique de l'architecture d'un système

25 d'assistance au placement d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil,

- la figure 2 est une illustration schématique d'un élément de construction, et

- la figure 3 est un organigramme d'un procédé de fabrication des éléments de construction et d'assistance au placement de ces éléments de construction.

30 [0022] La figure 1 représente un système 2 d'assistance au placement d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil. Pour simplifier la figure 1, l'ouvrage de génie civil en cours de construction est un simple mur 4.

[0023] L'ouvrage 4 est formé par l'empilement les uns au-dessus des autres d'éléments de construction 6. Dans ce mode de réalisation, les éléments de construction 6 sont structurellement identiques les uns aux autres. Par exemple, les

35 éléments 6 sont des briques de même dimension.

[0024] Dans l'ouvrage 4, les éléments 6 sont rendus solidaires les uns des autres à l'aide d'un liant 8 tel que du ciment.

[0025] Le système 2 comprend les éléments 6 et un dispositif 10 de signalisation.

[0026] Chaque élément 6 comporte un module instrumenté 12 apte à mesurer, notamment, l'orientation de cet élément dans un référentiel R_0 lié à la terre. Ce référentiel R_0 comporte trois axes X_0 , Y_0 et Z_0 non coplanaires et non colinéaires entre eux. Ici les axes X_0 , Y_0 et Z_0 sont orthogonaux entre eux. L'axe Z_0 est vertical et
5 donc parallèle au champ de pesanteur.

[0027] Le module instrumenté 12 est également capable de transmettre, par l'intermédiaire d'une liaison 14 sans fil, les différentes grandeurs physiques mesurées au dispositif 10 de signalisation.

[0028] La liaison 14 est typiquement réalisée en modulant en amplitude ou en
10 fréquence une onde électromagnétique.

[0029] Le dispositif 10 comporte un capteur 20 de position apte à mesurer les coordonnées x_0 , y_0 et z_0 de chaque élément 6 dans le référentiel R_0 . De préférence, le capteur 20 détermine les coordonnées x_0 , y_0 et z_0 à partir des ondes électromagnétiques émises par le module instrumenté 12. De tels capteurs de
15 position capables de localiser un objet à partir d'ondes électromagnétiques émises par cet objet sont connus. Par exemple, des informations sur de tels capteurs peuvent être obtenues à partir du document suivant :

[0030] M.ILYAS, I.MAHGOUB, « Handbook of sensor networks, Compact sensing systems », CRC PRESS, 2005.

[0031] Par exemple, le capteur 20 est équipé de plusieurs antennes pour déterminer par trilatération et/ou par triangulation la position de l'élément 6. Pour cela, les temps d'arrivée de l'onde électromagnétique et/ou les angles d'arrivée de cette onde électromagnétique peuvent être utilisés.

[0032] Ici, en plus de remplir la fonction de capteur de position, le capteur 20 remplit
25 également la fonction de récepteur des mesures réalisées par le module instrumenté 12 et transmises au dispositif 10 par l'intermédiaire de la liaison 14.

[0033] Le dispositif 10 est équipé d'une mémoire 22 contenant une table 36. Sur la figure 1, cette table 36 est représentée plus en détail juste à côté de la mémoire 22. Par exemple, la table 36 associe à un identifiant i d'un élément de construction une
30 consigne C_{oi} d'orientation et une consigne C_{pi} de position. Ici, l'identifiant i est simplement un numéro d'ordre indiquant l'ordre dans lequel doivent être placés les différents éléments 6. Ainsi, la table 36 associe au premier élément 6 placé les consignes C_{o1} et C_{p1} . Ensuite, elle associe au deuxième élément 6 placé pour construire l'ouvrage 4, les consignes C_{o2} et C_{p2} . Dès lors, cette table 36 définit l'ordre
35 dans lequel doivent être placés les éléments 6 ainsi que l'orientation et la position de chacun de ces éléments 6. Typiquement, la table 36 est construite à partir du plan de l'ouvrage à construire. Le symbole « ... » dans la table 36 de la figure 1 indique seulement que toutes les lignes de cette table n'ont pas été représentées.

[0034] Un calculateur électronique programmable 38 est raccordé à la mémoire 22 et au capteur 20. Ce calculateur est apte à exécuter des instructions enregistrées sur un support d'enregistrement d'informations. A cet effet, la mémoire 22 comporte les instructions nécessaires pour exécuter le procédé de la figure 3.

5 [0035] Ce calculateur 38 est également raccordé à une interface homme-machine 40. Par exemple, cette interface 40 incorpore ici un écran 42 et un microphone 44 commandés par le calculateur 38.

[0036] La figure 2 représente plus en détail un élément 6 de construction.

10 [0037] Les éléments 6 sont des éléments constitutifs de l'ouvrage. Ils sont tous identiques et seul l'un d'entre eux est décrit en détail.

[0038] Ici, l'élément 6 est très dur pour supporter des poids importants, par exemple, supérieurs à une tonne. Par exemple, l'élément 6 est réalisé dans un matériau ou un mélange de matériaux dont le module de Young est supérieur à 10 ou 20 GPa.

15 [0039] L'élément 6 est conformé pour s'assembler facilement avec les autres éléments 6. Par exemple, chaque élément 6 présente au moins une face d'appui plane sur laquelle un autre élément de construction peut être disposé. Dans le cas de l'élément 6 représenté, celui-ci est un parallélépipède rectangle.

20 [0040] Le module 12 instrumenté est enfoui à l'intérieur du ou des matériaux constituant l'élément 6. Ainsi, aucun des éléments constitutifs de ce module 12 n'affleure sur l'une des faces de l'élément 6 ou n'est en saillie par rapport aux faces de l'élément 6.

25 [0041] Le module 12 comporte notamment un capteur 50 d'orientation apte à mesurer l'inclinaison de l'élément 6 par rapport aux axes X_0 , Y_0 et Z_0 du référentiel R_0 à trois dimensions.

[0042] Le capteur 50 est par exemple une centrale inertielle ou d'attitude.

[0043] Les centrales d'attitude et leur fonctionnement sont par exemple décrits dans les documents suivants :

30 - J.B. KUIPERS, « Quaternions and rotation sequences : a primer with applications to orbits, aerospace and virtual reality », Paper, 2002,

- O.J. WOODMAN, « An introduction to inertial navigation », University of Cambridge, Computer laboratory, 696, 2007.

[0044] Un tel capteur d'orientation comprend un accéléromètre tri-axe 52, un magnétomètre tri-axe 54 et un gyromètre tri-axe 56.

35 [0045] L'accéléromètre 52 est capable de mesurer la direction du champ de pesanteur dans un référentiel R. Le référentiel R est solidaire de l'élément 6. Il comporte trois axes X, Y et Z non coplanaires et non colinéaires entre eux. Ici, les axes X, Y et Z sont orthogonaux entre eux. Par exemple, on suppose que les axes X et Y sont parallèles à une face inférieure de l'élément 6 tandis que les axes X et Z

sont parallèles à une face latérale de cet élément 6. L'accéléromètre 52 mesure les coordonnées du vecteur a_r d'accélération dans le référentiel R. En situation statique ou quasi-statique, ce vecteur a_r est relié aux coordonnées d'un vecteur a_0 du champ de pesanteur mesuré dans le référentiel R_0 par la relation suivante :

5 (1) $a_r = Pa_0,$

où P est une matrice qui donne l'orientation de l'élément 6 dans le référentiel R_0 .

[0046] Par statique ou quasi-statique, on désigne le fait que l'intensité de l'accélération causée par un déplacement de l'élément 6 est négligeable devant l'intensité du champ de pesanteur. Par exemple, on considère que l'intensité de
10 l'accélération est négligeable si elle est au moins trois, dix ou trente fois inférieure à l'intensité du champ de pesanteur.

[0047] La matrice P comporte cinq inconnues qui doivent être déterminées pour déterminer l'orientation de l'élément 6.

[0048] Par exemple, l'accéléromètre tri-axe est un accéléromètre vendu par la
15 société ANALOG DEVICE® sous la référence ADXL327BCPZ.

[0049] Le magnétomètre 54 mesure les coordonnées h_r du champ magnétique terrestre dans le référentiel R. Les coordonnées h_r dans le référentiel R sont reliées aux coordonnées h_0 de ce champ magnétique terrestre dans le référentiel R_0 par la relation suivante :

20 (2) $h_r = Ph_0,$

où :

- h_r sont les coordonnées du champ magnétique terrestre mesurées dans le référentiel R,

- h_0 sont les coordonnées du champ magnétique terrestre mesurées dans le
25 référentiel R_0 , et

- P est la même matrice que celle de la relation (1).

[0050] Les coordonnées a_0 et h_0 du champ de pesanteur et du champ magnétique terrestre dans le référentiel R_0 sont des constantes prédéterminées.

[0051] Les relations (1) et (2) forment un système à six équations à cinq inconnues.

30 Cela permet donc de déterminer l'orientation de l'élément 6 dans le référentiel R_0 dans l'hypothèse où l'élément 6 est statique ou quasi-statique.

[0052] Le fait d'avoir six équations pour seulement cinq inconnues permet d'accroître la robustesse de l'orientation à mesurer, notamment, face à des perturbations magnétiques provoquées par des objets magnétiques extérieurs
35 mécaniquement indépendant de l'élément 6.

[0053] Le gyromètre 56 mesure la vitesse angulaire de rotation de l'élément 6 autour des trois axes X, Y et Z. L'utilisation du gyromètre permet de mesurer l'orientation de l'élément 6 même si celui-ci n'est pas statique ou quasi-statique.

Ainsi, grâce à ce gyromètre, il devient possible de mesurer l'orientation de l'élément 6 au cours de son déplacement à une vitesse non constante.

[0054] Le capteur 50 est raccordé à un ordinateur embarqué 58 programmable. Ce ordinateur exécute des instructions enregistrées dans une mémoire 60 du module 12. La mémoire 60 comprend les instructions nécessaires pour l'exécution du procédé de la figure 3.

[0055] Le module 12 comprend également :

- un émetteur 62,

- une batterie 64 d'alimentation des différents composants électroniques du module 12, et

- une coque 66 rigide pour protéger les différents composants du module instrumenté 12.

[0056] L'émetteur 62 est raccordé au ordinateur 58. Cet émetteur 62 établit et transmet des informations par l'intermédiaire de la liaison 14.

[0057] Par exemple, la coque 66 est réalisée dans un matériau présentant un module de Young strictement supérieur à celui du matériau utilisé pour réaliser l'élément 6 de constructions. Ici, le module de Young de la coque 66 est supérieur à 50 GPa ou 70 GPa. L'ensemble des composants électroniques du module 12 précédemment décrits sont logés à l'intérieur de cette coque 66 pour y être protégés.

[0058] La fabrication de l'élément 6 et le fonctionnement du système 2 vont maintenant être décrits à l'aide du procédé de la figure 3.

[0059] Initialement, lors d'une phase 80, on procède à la fabrication des éléments 6 de construction.

[0060] Plus précisément, lors d'une étape 82, chaque élément 6 est fabriqué et le module instrumenté 12 est incorporé à l'intérieur de l'élément 6.

[0061] Par exemple, le module instrumenté 12 est incorporé dans le matériau brut utilisé pour réaliser l'élément 6. Ensuite, ce matériau brut incorporant le module 12 est façonné, par exemple par moulage ou autre, pour obtenir la forme définitive de l'élément de construction. Dans ce cas, l'orientation du module instrumenté 12 par rapport au référentiel R est inconnue à l'issue de l'étape 82.

[0062] Dans un autre exemple de fabrication, l'élément 6 est d'abord façonné et un logement est creusé dans l'élément 6 pour recevoir le module instrumenté 12. Ensuite, le module instrumenté 12 est fixé dans ce logement. Par exemple, le module instrumenté 12 est déposé au fond de ce logement puis ce logement est rebouché. De préférence, lorsque le module instrumenté 12 est disposé dans le logement, celui-ci est disposé à l'intérieur de ce logement selon une orientation prédéterminée de sorte que l'orientation du module 12 dans le référentiel R est connue.

[0063] Après l'étape 82, si l'orientation du module instrumenté 12 dans le référentiel R est inconnue, alors on procède à une étape 84 de calibration. Lors de cette étape 84, l'élément 6 de construction est placé dans une orientation prédéterminée puis le capteur 50 mesure l'orientation de l'élément 6. Cette orientation mesurée est appelée orientation de calibration. Ensuite, le calculateur 58 corrige les orientations mesurées émises par l'émetteur 62 en fonction de l'orientation de calibration pour que les mesures émises correspondent, quel que soit l'élément de construction, à une orientation mesurée dans le même référentiel R_0 .

[0064] La phase de fabrication s'achève alors.

10 [0065] Il est alors procédé à la fourniture des éléments de construction sur le chantier. Par exemple, les éléments de construction sont livrés sur le chantier où doit être construit l'ouvrage. Débute alors une phase 90 de construction de l'ouvrage 4.

[0066] Au préalable, lors d'une étape 92, la table 36 est construite à partir d'un plan de l'ouvrage en tenant compte de l'épaisseur du liant 8 placé entre chacun des éléments de construction.

[0067] Lors du placement de chacun des éléments de construction, l'utilisateur est assisté par le système 2.

[0068] Le fonctionnement du système 2 est maintenant décrit dans le cas particulier du placement du i -ième élément 6 de construction dans l'ouvrage 4.

20 [0069] Lors d'une étape 94, le i -ième élément de construction fourni est déplacé par l'utilisateur pour l'amener vers l'ouvrage 4. Le calculateur 58 détecte ce déplacement. Par exemple, le calculateur 58 détecte le déplacement de l'élément 6 à partir des mesures de l'accéléromètre 52. En réponse, il sort d'un mode de veille pour passer dans un mode actif.

25 [0070] Lors d'une étape 96, dans le mode actif, le capteur 50 mesure l'orientation de l'élément 6 dans le référentiel R_0 et transmet l'orientation mesurée à l'émetteur 62 qui la transmet au dispositif 10.

[0071] Lors d'une étape 98, le capteur 20 mesure la position de l'élément 6 à partir des ondes électromagnétiques émises par l'émetteur 62.

30 [0072] Lors d'une étape 100, le calculateur 38 sélectionne dans la table 36 les consignes C_{oi} et C_{pi} associées au numéro d'ordre i .

[0073] Lors d'une étape 102, le calculateur 38 calcule l'écart entre l'orientation mesurée et la consigne C_{oi} d'orientation. Le calculateur 38 calcule également l'écart entre la position mesurée par le capteur 20 et la consigne C_{pi} de position.

35 [0074] Lors d'une étape 104, le calculateur 38 détermine si les écarts calculés sont significatifs. Par exemple, lors de l'étape 104, le calculateur 38 compare les écarts calculés à des seuils prédéterminés. L'écart est significatif si un seuil prédéterminé est franchi.

[0075] S'il existe au moins un écart significatif, alors le calculateur procède à une étape 106 lors de laquelle il commande l'interface homme-machine 40 pour indiquer à l'utilisateur cet écart.

5 [0076] En réponse, lors d'une étape 108, l'utilisateur ajuste le placement de l'élément 6 de construction en fonction des écarts indiqués pour essayer de les réduire. Le procédé retourne alors à l'étape 94 pour continuer à ajuster le placement du i-ième élément de construction.

10 [0077] Si lors de l'étape 104, le calculateur 38 établit que les écarts ne sont pas significatifs, cela signifie que l'élément 6 est maintenant correctement orienté et positionné. Dans ce cas, lors d'une étape 110, le calculateur 38 indique, à l'utilisateur, que l'élément 6 est correctement placé par le biais de l'interface homme-machine 40. En réponse, l'utilisateur ne déplace plus cet élément 6.

15 [0078] En parallèle de l'étape 110, lors d'une étape 114, le calculateur 38 identifie le prochain élément de construction à placer. Dans ce mode de réalisation, cela consiste simplement à incrémenter le numéro d'ordre i pour passer au prochain élément de construction à placer.

20 [0079] Lors d'une étape 112, le calculateur 58 de l'élément 6 détecte l'absence de déplacement pendant une durée prédéterminée. Si l'élément 6 n'a pas été déplacé pendant cette durée prédéterminée, il passe automatiquement du mode actif au mode de veille. En mode de veille, l'émetteur 62 est désactivé de sorte que l'élément 6 n'émet plus aucune onde électromagnétique. De plus, ici, dans le mode de veille, le magnétomètre 54 et le gyromètre 56 sont également désactivés pour économiser l'énergie stockée dans la batterie 64.

25 [0080] Ensuite, le procédé retourne à l'étape 94 pour placer le $(i+1)$ -ième élément de construction.

[0081] De nombreux autres modes de réalisation sont possibles. Par exemple, l'élément de construction peut être un moellon, une poutre, un tuyau, un tuyau de pipeline, une vitre, une plaque en polymère, un bloc de béton ou autres.

30 [0082] L'élément de construction peut être réalisé à partir d'un seul ou plusieurs matériaux tels que du ciment, du béton, du béton armé, du métal, du bois, de l'aggloméré, de la colle ou des liants.

[0083] L'élément de construction peut également présenter des trous ou des saillies destinés à s'emboîter avec une forme complémentaire d'un autre élément de construction.

35 [0084] Le module instrumenté 12 n'est pas nécessairement enfoui à l'intérieur de l'élément de construction. Par exemple, il est fixé, à l'aide de colle ou de vis, sur une face extérieure de l'élément de construction.

[0085] Les référentiels dans lesquels l'accéléromètre, le magnétomètre et le gyromètre obtiennent leurs mesures respectives ne sont pas nécessairement

confondus. Toutefois, ils doivent être fixes les uns par rapport aux autres et la position de ces référentiels les uns par rapport aux autres doit être connue.

[0086] D'autres modes de réalisation du capteur d'orientation sont possibles. Par exemple, le capteur d'orientation peut être réalisé à partir de trois roues codeuses déterminant chacune l'angle entre un axe respectif du référentiel R et un bras mobile qui s'aligne automatiquement parallèlement au champ de pesanteur.

[0087] Le gyromètre 56 peut être omis si les déplacements lors de l'ajustement du placement de l'élément de construction sont suffisamment lents pour que l'on soit en situation statique ou quasi statique. Une autre solution pour se passer du gyromètre 56 consiste à attendre la fin du déplacement avant de réaliser une nouvelle mesure.

[0088] Le capteur de position peut être intégré à l'élément de construction. Dans ce cas, le capteur 20 du dispositif 10 de signalisation est omis. La position mesurée par ce capteur intégré est alors transmise, par exemple, par l'intermédiaire de l'émetteur 62 au dispositif 10. Le capteur de position susceptible d'être intégré à l'intérieur de l'élément de construction est par exemple un capteur GPS (« Global Positioning System »).

[0089] Dans un autre mode de réalisation, le capteur de position est omis. Ainsi, dans cette variante, le système assiste uniquement l'utilisateur pour les opérations d'orientation de l'élément de construction.

[0090] Le module instrumenté 12 peut également comporter d'autres capteurs tels que des capteurs de température ou de pression afin de donner des informations supplémentaires sur l'état de l'élément de construction.

[0091] Le module instrumenté 12 peut être alimenté par d'autres moyens qu'une batterie. Par exemple, de l'énergie peut être transférée au module instrumenté 12 par l'intermédiaire d'une liaison sans fil sous forme d'ondes électromagnétiques. Le module instrumenté 12 peut également être alimenté en énergie par un système qui convertit l'énergie mécanique du déplacement en énergie électrique.

[0092] En variante, le dispositif 10 de signalisation est remplacé par un dispositif de signalisation intégré à chaque élément de construction. Ce dispositif intégré remplit avantageusement les mêmes fonctions que les dispositifs 10. Toutefois, dans ce cas, l'interface homme-machine est simplifiée. Par exemple, l'écran est remplacé par un simple jeu de diodes électroluminescentes. Par exemple, les diodes électroluminescentes clignotent d'autant plus rapidement que l'écart entre l'orientation ou la position mesurée et la consigne d'orientation ou de position est important. L'interface homme-machine peut également être réalisée à l'aide d'éléments sensoriels tels que des vibrations.

[0093] Dans un autre mode de réalisation, le module instrumenté transmet au dispositif 10 les mesures de l'accéléromètre 52, du magnétomètre 54 et du

gyromètre 56. La détermination de l'orientation dans le référentiel R_0 est alors réalisée par le dispositif de signalisation à partir des mesures transmises.

[0094] Le module instrumenté 12 peut également comporter un récepteur. Ceci permet alors de transférer la consigne d'orientation C_{oi} et la consigne de position C_{pi} au module 12 pour les enregistrer. Les écarts entre ces consignes C_{oi} et C_{pi} et les mesures d'orientation et de position sont alors calculés par le calculateur 58 à l'intérieur même du module instrumenté 12.

[0095] Le dispositif 10 de signalisation peut comporter un récepteur indépendant du capteur 20.

10 [0096] En variante, le passage de l'identifiant i à l'identifiant suivant $i+1$ est réalisée différemment que par détection d'une absence de déplacement de l'élément de construction. Par exemple, l'incréméntation de l'identifiant i est déclenchée manuellement par l'utilisateur en appuyant sur un bouton.

[0097] L'identifiant i de la table 36 peut être autre chose qu'un numéro d'ordre. Par exemple, on mémorise dans la mémoire 60 de chacun des modules instrumentés 12 un identifiant permettant de l'identifier de façon unique parmi l'ensemble des éléments de construction 6. L'identifiant i est alors transmis en même temps que les mesures d'orientation. Le dispositif de signalisation est adapté pour retrouver les consignes C_{oi} et C_{pi} dans la table 36 grâce à l'identifiant i reçu. Les consignes trouvées sont utilisées pour la comparaison des consignes à l'orientation et à la position mesurée.

[0098] Dans un autre exemple, l'identifiant enregistré dans la mémoire 60 de chaque élément 6 est le même pour tous les éléments 6 de construction structurellement identiques. Par exemple, toutes les briques de mêmes dimensions ont le même identifiant. Autrement dit, les éléments de construction qui sont interchangeables entre eux portent le même identifiant de construction.

[0099] La consigne d'orientation ou de position pour un élément donné peut être prédéterminée en fonction de l'orientation et/ou de la position mesurée pour un autre élément de construction déjà placé dans le même ouvrage.

30 [00100] L'étape 108 consistant à ajuster le placement de l'élément de construction peut être réalisée par un être humain ou par un robot manipulateur équipé de moyens de préhension de l'élément de construction et capable d'en ajuster l'orientation et/ou la position. Typiquement, le robot est actionné par des moteurs. Dans le cas d'un robot, le dispositif de signalisation envoie les écarts déterminés à ce robot qui ajuste alors le placement de l'élément de construction en fonction des écarts reçus. Dans ce dernier mode de réalisation, de préférence, le dispositif de signalisation est intégré au robot.

[00101] Ce qui a été décrit précédemment s'applique à tout type d'ouvrage de génie civil par exemple un mur ou toute autre construction nécessitant l'assemblage les

uns avec les autres d'éléments de construction tels que par exemple un pipeline, un pont ou autres.

REVENDICATIONS

1. Procédé d'assistance au placement d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil, dans lequel le procédé comprend :

- 5 - l'ajustement (108) de l'orientation de chaque élément de construction en fonction d'un écart entre une orientation mesurée pour cet élément de construction et une consigne d'orientation,
caractérisé en ce que ce procédé comporte :
- 10 - la fourniture des éléments de construction équipés chacun d'au moins un capteur d'orientation, fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, apte à mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires, et
- 15 - l'ajustement (108) de l'orientation de chaque élément est réalisé en fonction de l'écart entre l'orientation mesurée par le capteur d'orientation fixé à cet élément de construction et la consigne d'orientation.

2. Procédé selon la revendication 1, dans lequel le procédé comprend :

- l'identification (114) de l'élément de construction à placer,
- la sélection (100) d'une consigne d'orientation en fonction de l'élément de
20 construction identifié dans une table contenant plusieurs consignes d'orientation, et
- l'indication (106) de l'écart entre l'orientation mesurée pour l'élément de construction identifié et la consigne sélectionnée.

3. Procédé selon la revendication 1 ou 2, dans lequel l'ajustement de la position est
25 automatiquement réalisé par un robot de manutention de l'élément de construction en fonction dudit écart.

4. Système d'assistance au placement d'éléments de construction d'un ouvrage de génie civil, ce système comportant :

- 30 - les éléments (6) de construction à positionner les uns par rapport aux autres pour construire l'ouvrage, et
- au moins un capteur (50) d'orientation apte à mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires,
caractérisé en ce que :
- 35 - chaque élément (6) de construction est équipé d'au moins un capteur (50) d'orientation, fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, apte à

mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires, et

- le système comprend un dispositif électronique (10) de signalisation apte à indiquer l'écart entre l'orientation mesurée par le capteur d'orientation de l'un quelconque des éléments de construction et une consigne d'orientation pour cet élément de construction.

5. Système selon la revendication 4, dans lequel le dispositif (10) de signalisation est mécaniquement indépendant des éléments de construction et comporte :

- une interface homme-machine (40), et
- au moins un calculateur électronique (38) programmé pour commander l'interface homme-machine de manière à indiquer de façon directement compréhensible par un être humain l'écart entre l'orientation mesurée par le capteur d'orientation fixé sur l'élément de construction et la consigne d'orientation pour cet élément de construction.

6. Système selon l'une quelconque des revendications 4 à 5, dans lequel le système comporte également un capteur (20) de position apte à mesurer les coordonnées de l'élément de construction le long de trois axes non coplanaires dans un référentiel lié à la terre, et le dispositif (10) de signalisation est apte à indiquer également un écart entre la position mesurée par le capteur de position pour l'un quelconque des éléments de construction et une consigne de position pour cet élément de construction.

7. Élément de construction d'un système conforme à l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que l'élément de construction comporte au moins un capteur (50) d'orientation, fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, apte à mesurer l'inclinaison de cet élément de construction par rapport à trois axes non coplanaires.

8. Élément selon la revendication 7, dans lequel le capteur (50) d'orientation comprend :

- un accéléromètre tri-axe (52) capable de mesurer l'intensité du champ de pesanteur le long de trois axes de mesure non coplanaires, et
- un magnétomètre tri-axe (54) capable de mesurer l'intensité du champ magnétique terrestre le long d'au moins trois axes de mesure non coplanaires.

9. Élément selon la revendication 8, dans lequel le capteur d'orientation comprend également un gyromètre (56), fixé sans aucun degré de liberté à l'élément de construction, capable de mesurer la vitesse angulaire de rotation de l'élément de construction autour de trois axes de mesure non coplanaires.

5

10. Élément selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, dans lequel l'élément de construction comporte également un capteur de position apte à mesurer des coordonnées de l'élément de construction le long de trois axes non coplanaires dans un référentiel lié à la terre.

10

11. Élément selon l'une quelconque des revendications 7 à 10, dans lequel le capteur (50) d'orientation est enfoui à l'intérieur de l'élément de construction de manière à ce qu'aucun élément constitutif du capteur ne soit affleurant avec une face externe de l'élément de construction ou en saillie sur une face externe de l'élément de construction.

15

12. Élément selon l'une quelconque des revendications 7 à 11, dans lequel l'élément de construction est choisi dans le groupe composé d'une brique, d'un moellon, d'un tube, d'une poutre et d'une plaque.

20

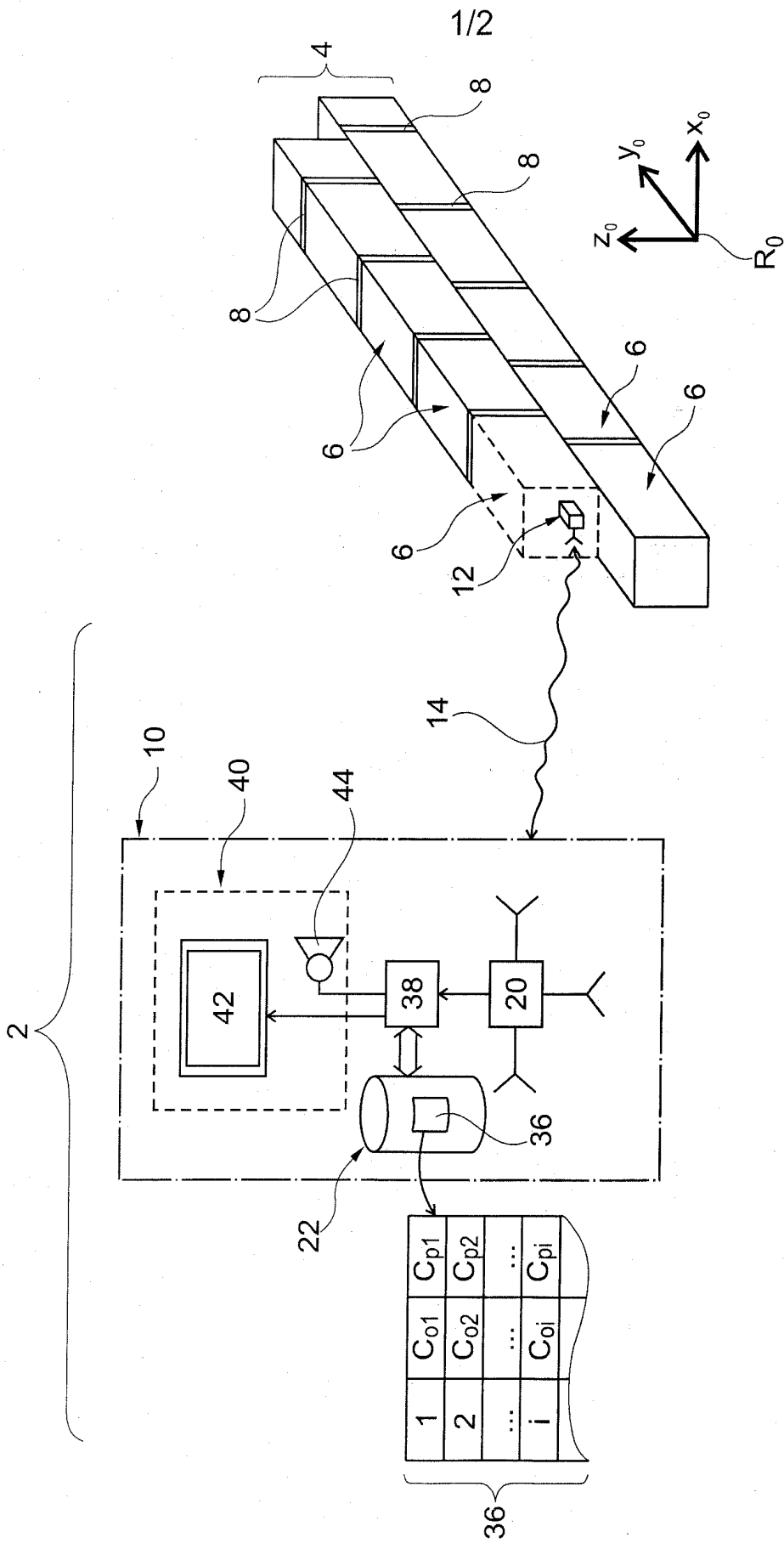
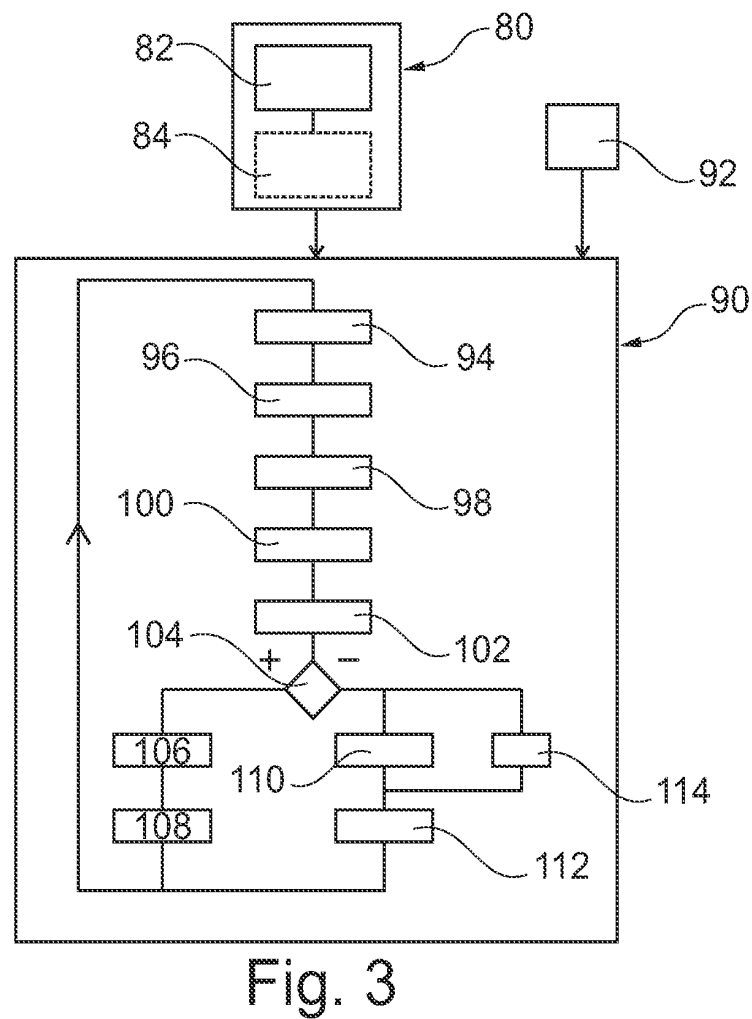
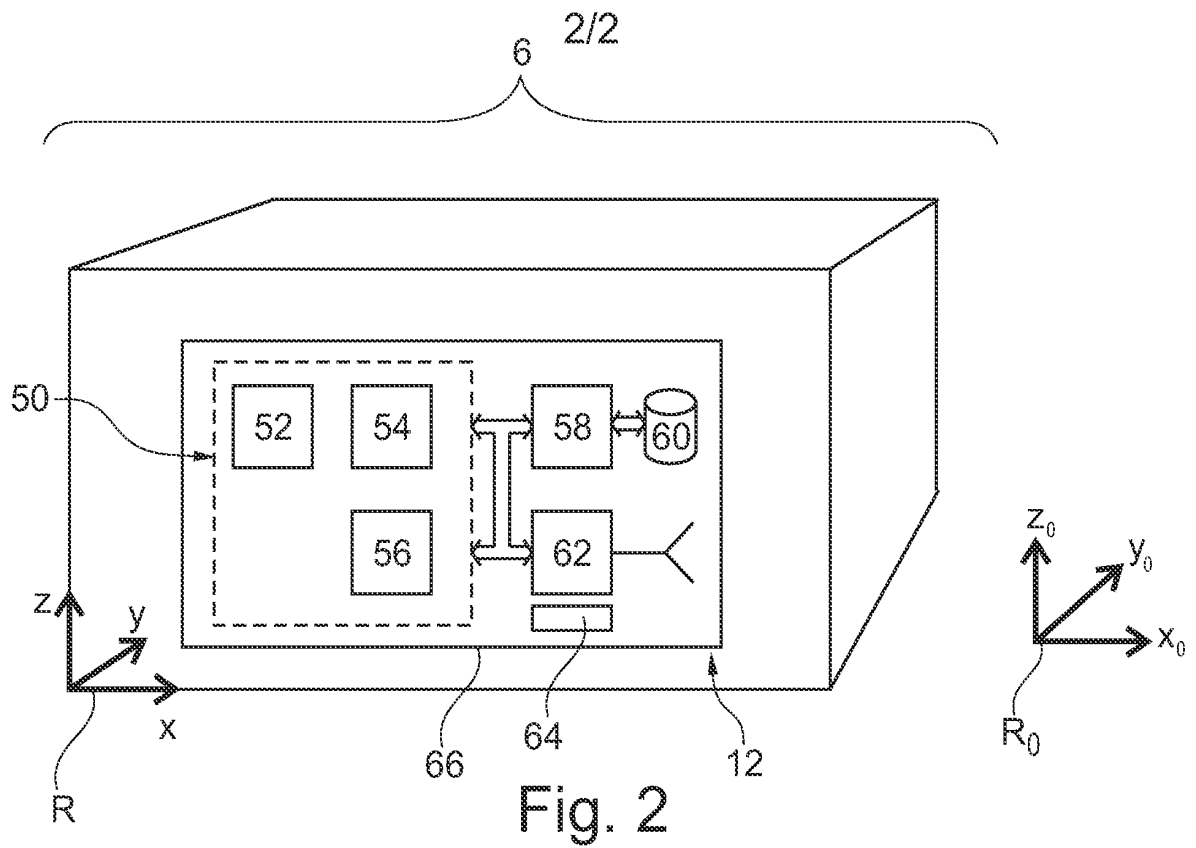


Fig. 1





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 750172
FR 1151575

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	CH 673 498 A5 (THOMAS ALBERT PFISTER) 15 mars 1990 (1990-03-15) * le document en entier * -----	1-12	E04B1/35 E04C1/39 G01B21/00
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			E04G
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		3 janvier 2012	Valenta, Ivar
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1151575 FA 750172**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **03-01-2012**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
CH 673498	A5	15-03-1990	AUCUN
